

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT**N ° 2892**

présenté par
Mme Dubost et M. Lescure
à l'amendement n° 1731 de M. Taquet

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 62, insérer l'article suivant:**

Substituer à l'alinéa 2 les cinq alinéas suivants :

« II. – Le titre premier de la première partie du livre premier du code général des impôts est ainsi modifié :

« 1° Au début du premier alinéa de l'article 117 *bis*, les mots : « les jetons de présence » sont remplacés par les mots : « la rétribution des administrateurs » ;

« 2° Au 4° de l'article 120, les mots : « des jetons de présence » sont remplacés par les mots : « de la rétribution des administrateurs, des » ;

« 3° Aux premier et troisième alinéas de l'article 210 *sexies*, les mots : « les jetons de présence alloués » sont remplacés par les mots : « la rétribution des administrateurs allouée » ;

« 4° Au quatrième alinéa de l'article 223 B, les mots : « des jetons de présence et » sont remplacés par les mots : « de la rétribution des administrateurs et des » ;».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination juridique.